



SKINSAN 2 %

Résumé

Réglementation et brochure d'information générale	Page	5
Composition	Page	7
Stabilité et conditions de stockage	Page	9
Etudes et expertises		
-Microbiologie	Page	11
Réglementation	Page	13

SKINSAN 2 %

Réglementation et informations générales

SKINSAN 2 % répond aux exigences de la réglementation européenne relative aux biocides pour l'hygiène humaine (Groupe 1 - PT1)

La formulation SKINSAN 2 % répond aux exigences du règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents et de ses amendements.

SKINSAN 2 % est étiqueté conformément à la réglementation européenne relative à la classification et à l'étiquetage des produits chimiques.

2994_RGI sheet_EN_19/04/2022

SKINSAN 2 %

Composition

Principes actifs biocides

Digluconate de chlorhexidine (CAS 18472-51-0) : 2,0 % p/p

Autres ingrédients

Épaississants

Tensioactifs Agent

stabilisant Système

tampon de citrate

Excipients

2994_Composition_EN_29/03/2022

SKINSAN 2 %

Stabilité et conditions de stockage

Produit pur prêt à l'emploi :

- Conservation entre +5°C et +25°C.

- Stabilité:
 - Flacon non ouvert : 2 ans à compter de la date de fabrication indiquée sur l'étiquette.
 - Flacon en cours d'utilisation : maintien de la date de péremption si le flacon est maintenu hermétique par son bouchon.

Skinsan 2 %

Efficacité antimicrobienne (1)

Études	Résultats			
	Skinsan 2 % est prêt à l'emploi			
	Temps de contact	Conditions spécifiques	Rapport n° (date)	Laboratoire
Activité BACTÉRICIDE				
<u>Frottement hygiénique :</u>				
EN 13727+A2 (December 2015) <i>Escherichia coli</i> K12 <i>Staphylococcus aureus</i> <i>Enterococcus hirae</i> <i>Pseudomonas aeruginosa</i>	30 secondes	Conditions sales	39325 (17/08/20)	Lab. Anios
EN 1499 (2017) <i>Escherichia coli</i> K12	30 secondes	Mains non lavées	190364.VI (29/03/19)	Hygiène Nord
Activité LEVURICIDE				
EN 13624 (novembre 2013) <i>Candida albicans</i>	1 minute	Conditions sales	39332 (18/08/20)	Lab. Anios
Activité virucide, sur les virus enveloppés				
EN 14476+A2 (juillet 2019) <i>Virus de la vaccine</i>	1 minute	Conditions sales	2021/0728-02 (29/07/21)	CHU Lille
Certificat VAH				
Lavage hygiénique des mains selon VAH : <i>Bactéricide, levuricide</i>	1 minute	Mains non lavées	(01/09/23)	Association pour l'Hygiène Appliquée (VAH)

EN 13727, EN 13624, EN 14476

Conditions sales : albumine bovine 3g/L + érythrocytes 3mL/L

Département scientifique

Liste des signataires du document



Nom_utilisateur : Vanessa Pouget
Titre : Sr Marketing Manager
Date : mardi, 31 octobre 2023, 16:31 Paris Signification
: Document validation



Nom_utilisateur : Chrystele Pluchart
Titre : Lead Microbiologist
Date : jeudi, 09 novembre 2023, 11:46 Paris
Signification : Document validation

Fin du rapport

Application nombre : 00000
Test rapport : 00000

Étudier : Tableau récapitulatif des données microbiologiques

Document date : 20/04/2022

SKINSAN 2 %

Données sur la biodégradabilité

Matière inorganique 88.9 % ¹

Non concerné par la notion de biodégradabilité

Matière organique biodégradable² 7.0 % ¹

Substances facilement biodégradables et/ou intrinsèquement biodégradables³

Matière organique non facilement biodégradable
ou matériau sans aucune donnée de biodégradabilité ² 4.1 % ¹

Substances qui ne remplissent pas les critères de biodégradabilité ou substances pour lesquelles il n'existe pas de données de biodégradabilité.

Conclusion

SKINSAN 2 % contient au moins 95,9 % de matières inorganiques et de matières organiques facilement biodégradables.

¹ % indicatif p/p

² Données de biodégradabilité de la matière première utilisée pour la formulation du produit, fournies par nos fournisseurs et disponibles à la date du présent document

³ Selon les directives 301 et 302 de l'OCDE

SKINSAN 2 %

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES ET ÉCOTOXICOLOGIQUES DU PRODUIT PRÊT À L'EMPLOI

Identification des dangers et protection individuelle

IDENTIFICATION DES DANGERS*

Santé

Yeux : Provoque une grave irritation des yeux.

Peau : Ne pas utiliser dans les zones périnéales ou des paupières. Ne pas instiller dans l'oreille moyenne – peut provoquer une surdité si le tympan est perforé.

Ingestion/inhalation/chronique : Les problèmes de santé ne sont pas connus ou attendus dans des conditions normales d'utilisation.

Environnement

Précautions environnementales : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou les eaux souterraines. Effets environnementaux : Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

Dangers pour l'environnement : Marchandises non dangereuses

** Classification établie conformément à la réglementation européenne relative à la classification et à l'étiquetage des produits chimiques.*

PROTECTION INDIVIDUELLE AU TAUX D'APPLICATION DANS LES CONDITIONS DE L'UTILISATION PRÉVUE

Se réfère exclusivement à ce produit. Si le produit est manipulé et/ou exposé simultanément avec d'autres agents chimiques, ceux-ci doivent être pris en compte lors du choix de l'équipement de sécurité individuelle.

Protection des mains (EN 374) / Protection des yeux/du visage (EN 166) / Protection de la peau et du corps (EN 14605) : Aucun équipement de protection spécial n'est nécessaire

Protection respiratoire (EN143, 14387) : Aucune n'est requise si les concentrations dans l'air sont maintenues en dessous de la limite d'exposition indiquée dans les informations sur les limites d'exposition.

Fiche de données de sécurité

La fiche de données de sécurité (FDS) de ce produit est disponible sur notre site Web www.ecolab.com/sds-search. Pour plus de la visualisation et/ou impression, il vous est possible de le télécharger.

En l'absence d'accès à Internet, la FDS reste disponible sur demande à proximité de nos laboratoires.

(tél. : +33 3 20 67 67 67 - fax : +33 3 20 67 67 68)

